Les phares des voitures et les éclairs jettent des lueurs étranges sur le groupe qui pédale dans les ténèbres.

Le froid saisit et les routiers poussent sans forces dans le brouillard intense. La journée s'annonce extrêmement dure.

UN L... LE SEUL EN TÊTE

Mettant à profit l'obscurité et la nonchalance générale qui pèse sur tout le peloton, un isolé, l'Italien Michele Gordini, réussit à prendre du large peu après le départ sans que l'on s'occupe de lui, et peu à peu, marchant avec la régularité d'un chronomètre, il augmentera son avance.

LE PASSAGE DANS LES CONTROLES

A OLORON (125 km.)

Gordini passe seul en tête avec 34 minutes d'avance sur le peloton comprenant 40 coureurs, dont 17 groupés, emmenés par Leducq. Frantz signe le premier à 6 h. 52, en retard de plus d'une heure et demie sur l'horaire. Benoit, Robry Debusschère, Vervaecke, Muller, de Waele, de Lanoy, Martin, Van de Casteele, Verseghen, Menta sont également dans le groupe, Jordens, Magne.

A 7 heures, passe un autre petit groupe. On ne signale ni accident ni incident.

A EAUX-BONNES (177 km.)

Gordini, toujours seul, passe à 7 h. 57. S'il a un retard de 42 minutes sur l'horaire prévu, le peloton, qui comprend 15 unités, dont Leducq, Dewaele, Martin, Bosteaux et Antonin Magne, ne passe qu'à 8 h. 47.

Le courageux coureur italien a donc à ce moment 50 minutes d'avance et son allure, particulièrement aisée, lui permet d'espérer atteindre victorieusement le but.

A ARGELÈS-GAZOST (217 km.)

Passent au contrôle d'Agelès : Gordini, à 10 h. 28 ; Frantz, 10 h. 41 ; Dewaele, 10 h. 47 ; Debusschère, 10 h. 8 ; Leducq, Benoit, 10 h. 49 ; Van Slembrouck, 10 h. 52 ; Van de Casteele, 10 h. 51 ; Jordens, 10 h. 55 ; Menta, 10 h. 55 ; Muller, 10 h. 55 ; Magne A., 10 h. 57 ; Martinetto, 10 h. 57 ; Verveecke, 10 h. 57 ; Martin, 10 h. 58.

A BAREGES-LES-BAINS (244 km.)

Voici les heures des passages des coureurs à Bareges-les-Bains (244 km. du départ) : A 10 h. 48, Gordini ; à 11 h. 50, Frantz ; à 12 h. 5, Leducq ; à 12 h. 6, Benoit ; à 12 h. 8, Debusschère.

LE CLASSEMENT DE LA 11e ETAPE

Voici le classement de la onzième étape du Tour de France :

1er Frantz, 16 h. 25' 10" ; 2e Benoit, 16 h. 36' 10" ; 3e Leducq, 16 h. 39' 59" ; 4e Dewaele, 16 h. 47' 23" ; 5e Gordini, 16 h. 53' 8" (premier des touristes routiers) ; 6e Debusschère, 16 h. 56' 58" ; 7e Touzard, 16 h. 57' 20" (touriste routier) ; 8e Pelletier, 17 h. 1' 20" (touriste routier) ; 9e Muller, 17 h. 00' 7" ; 10e Martinetto, 17 h. 10' 8" ; 11e Menta (même temps).

Les grands raids de l'aviation

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

L'ARRIVÉE EN FRANCE

Les télégrammes suivants sont reçus par la suite :

De Cherbourg : **L'aviateur Byrd vient de signaler sa position à l'aviation maritime de Cherbourg, 50°43 nord 5°54 ouest, c'est-à-dire à 35 milles au nord de Lands End.**

Il survolera probablement Cherbourg vers 12 h. 30.

On apprend ensuite que **l'américain Byrd a survolé Landivisiau (Finistère) à 600 mètres de hauteur, à 20 h. 50.**

Au-dessus de Brest Saint-Brieuc et Rennes

Et de Lorient, on annonce : **Le poste d'Ouessant est entré de nouveau en communication avec l'Américain. Le commandant Byrd a demandé au poste de préciser sa position.**

L'Américain a survolé Brest à 20 h. 30, à 600 mètres de hauteur, et Saint-Brieux à 21 h. 10.

A 22 h., il était signalé au-dessus de Rennes.

Chamberlin et Levine sont arrivés au Bourget

Les aviateurs Chamberlin et Lévine ont quitté Bale à 13 h. 21 pour se rendre à l'aérodrome du Bourget où ils sont arrivés à 16 h. 4.

Aussitôt après leur atterrissage, les personnalités se précipitèrent au devant de l'appareil, mais déjà Chamberlin et Lévine avaient quitté leur carlingue, et recevaient des gerbes de fleurs que venaient leur apporter Mmes Chamberlin et Lévine, arrivées la veille à Paris, et qui désiraient être les premières à féliciter leur mari à leur arrivée sur le sol français.

Cependant les aviateurs furent de suite assaillis par une nuée de photographes et d'opérateurs de cinématographes, qui formèrent un cercle difficile à percer.

Ils se prêtèrent en souriant aux exigeances de ces derniers et se laissèrent hisser sur de solides épaules pour permettre les prises de vue.

Peu après, les deux aviateurs reçurent les souhaits de bienvenue des représentants officiels des différents ministères et furent acclamés par une foule énorme.

SANS NOUVELLES DU COMMANDANT DAGNEAUX

Le commandant aviateur Dagneaux, accompagné du sergent mécanicien Treille, a quitté le terrain d'aviation d'Arivonimavo, près de Tananarive, le 29 juin à 7 heures pour Mozambique.

A son départ, il a été salué par M. Olivier gouverneur général, le général commandant supérieur des troupes, et de nombreuses personnalités.

A 13 h. 30, aucune nouvelle de lui n'était parvenue à Mozambique qu'il aurait du cependant atteindre vers 11 h. 30.

Des recherches se poursuivent.

Hier, la Chambre a adopté :

UN PROJET RENDANT OBLIGATOIRE LA DÉCLARATION DU DÉCÈS PAR TUBERCULOSE

Hier après-midi, la Chambre a adopté divers projets, puis a discuté le projet rendant obligatoire la déclaration des décès par tuberculose.

Le Docteur PINARD parle en faveur du projet qui, dit-il, s'il est voté, atténuera considérablement le nombre des tuberculeux d'ici quelques années.

Le président donne ensuite lecture de l'art. 1er qui spécifie que les cas de tuberculose contagieuse après tout décès ou changement de logement, doivent être déclarés à l'autorité publique par le médecin traitant.

La Chambre accepta un amendement de M. Fié tendant à écrire « tuberculose ouverte. »

L'art. 1er fut adopté avec un amendement de M. Lefas, astreignant le médecin qui reçoit la déclaration au secret professionnel.

L'art. 2 (désinfection obligatoire), fut adopté avec un amendement de M. Lefas, précisant que la somme qui sera réclamée à la famille, ne pourra être supérieure aux dépenses de désinfection.

Les articles 3 et 4 (dispositions diverses, sanctions contre quiconque aura commis une contravention), furent adoptés, ainsi que l'ensemble du projet.

Après une suspension de séance, le ministre des Finances demanda la discussion immédiate du cahier de crédits ouvert et annulé sur l'exercice 1926 retour du Sénat.

Le projet fut adopté sans discussion.

CONSEIL DES MINISTRES

Les membres du gouvernement se sont réunis hier matin, en Conseil de cabinet, au ministère des Finances, sous la présidence de M. Raymond Poincaré. La majeure partie de la séance a été consacrée à l'examen de la réforme électorale.

Après avoir entendu un exposé très complet de M. Albert Sarraut, sur les dispositions contenues dans le projet de la Commission, qui doit venir en discussion aujourd'hui devant la Chambre, le gouvernement a décidé de s'en tenir, quant à lui, aux bases essentielles du projet que le ministre de l'intérieur avait déposées en son nom.

La suite de la séance a été consacrée à l'expédition des affaires courantes.

L'assemblée annuelle des ingénieurs agricoles de la région du Nord

ELLE A ETE SUIVIE D'UNE VISITE A LA CÉLÈBRE STATION EXPÉRIMENTALE D'ESSAIS DE SEMENCES DE CAPPELLE

A l'occasion de leur assemblée annuelle, les Anciens Elèves des Ecoles d'Agriculture de Grignon, Montpellier et Rennes se sont réunis hier, à Lille, sous la présidence de M. Ganivot, directeur de l'Ecole d'Agriculture de Paraclet (Somme).

A l'issue de la réunion, une visite à la Ferme de Wattines, la célèbre station expérimentale de sélection de semences, dont le propriétaire est M. Florimond Desprez, vice-président de la Société des Agriculteurs du Nord, était prévue.

La visite, malgré l'orage, s'est déroulée à la satisfaction de tous Une quarantaine d'ingénieurs agricoles de la région du Nord y ont participé, et ont pu se rendre compte une fois de plus de l'utilité qu'il y a, à joindre à la pratique des connaissances théoriques nettement élevées.

A 11 heures, la petite caravane se mettait en route en autos-cars, partant de la place de la Gare, à Lille.

Elle comprenait entre autres : MM. Ganivot ; Vandervynckt, ingénieur du génie rural, à Lille ; Mantelet, ingénieur au Comptoir français de l'Azote, secrétaire général du groupement ; les professeurs d'agriculture MM. Trinquet, de Lille ; Sauzillon, d'Amiens ; Bernard, d'Arras ; Demazure, de Saint-Pol ; Géray, de Cambrai ; Picoux, de Tournelieu, ainsi que de nombreux ingénieurs agronomes, chimistes, sélectionneurs, experts agricoles et agriculteurs de la région.

LA VISITE

Dès leur arrivée à Cappelle, les excursionnistes étaient cordialement reçus par M. Florimond Desprez et Madame, entourés de MM. Evrard, conseiller général du Pas-de-Calais ; Pernot, directeur de la station expérimentale, et invités à un déjeuner offert gracieusement par le vice-président de la Société des Agriculteurs du Nord.

An dessert, au nom de ses amis, M. VANDERVYNCK remercia chaleureusement M. Desprez de son charmant accueil et présenta son groupement composé de techniciens, qui se réunissent tous les ans pour échanger leurs vues sur les grandes questions agricoles à l'ordre du jour.

Très spirituellement, M. DESPREZ salua ses visiteurs, et dit la joie qu'il éprouvait à leur montrer ce qu'on peut tirer dans le domaine de l'Agriculture d'une technique bien comprise et scientifiquement appliquée.

Puis M. PERNOT, directeur de la Station expérimentale, fit une causerie très appréciée sur la sélection des graines. Il expliqua comment on déterminait la précocité, la résistance des semences, et comment on procédait à leur classement. Il s'étendit ensuite sur les méthodes d'amélioration des blés, sur leurs croisements naturels et leur hybridation artificielle et termina sa conférence par un exposé sur les sélections physiques et morphologiques, ainsi que sur les analyses chimiques des graines de betteraves.

Après la théorie, la pratique...

On passa à la visite des laboratoires spacieux et organisés selon les données les plus modernes.

Puis ce fut la promenade, au plus haut point instructive, sous la conduite de MM. Desprez et Pernot, à travers les quelques 500 ares de terres cultivées en blés et betteraves de la Station expérimentale au cours de laquelle, les visiteurs purent se rendre compte des merveilleux résultats acquis par la sélection scientifique et raisonnée. Les ingénieurs agricoles admirèrent les quelque 600 espèces de blés cultivés et comparèrent les rendements acquis, grâce aux croisements.

Après avoir exprimé, une fois de plus, leur gratitude aux éminents cicérones, les membres de la caravane reprirent le chemin de Lille, où ils arrivèrent à 18 heures. Un arrêt à Seclin, à la propriété de M. Dujardin, leur avait montré les heureux résultat du choix bien compris des graines.

Excellente journée, en résumé, qui laissera le meilleur souvenir aux privilégiés qui y ont participé.

M. P.

Suite du débat sur les Assurances Sociales au Sénat

VOTE DES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

Au début de la séance d'hier après-midi, M. Dominique Delahaye profitant de la présence de M. Poincaré, lui demande de bien vouloir fixer la date de son interpellation « sur la libération des trois prisonniers de la Santé ».

« Elle viendra au moment opportun », répond M. Poincaré.

On revient ensuite aux assurances sociales, à l'article 72, relatif au contrôle médical qui avait été réservé précédemment, un nouveau texte de la commission est adopté.

L'assemblée revient à l'article du projet dont les six premiers paragraphes avaient été adoptés mardi le paragraphe 7, relatif à la composition du conseil d'administration des caisses est alors adopté et l'ensemble de l'article 26.

Puis on interrompt la discussion des assurances sociales pour liquider les projets de crédits supplémentaires.

Ces projets sont adoptés par 279 voix contre 16.

Puis on revient de nouveau aux assurances sociales.

Les articles 27 et 28 sont adoptés.

Sur l'article 29, le paragraphe 2 est adopté avec un amendement de M. Pasquet, portant que le contrôle de l'Etat sur les caisses primaires et départementales sera exercé par les représentants du ministère des Finances.

M. Cassez, propose de remplacer le paragraphe 4, par un texte, qui porte que toutes les fonctions des caisses sont gratuites.

Après plusieurs interventions M. Caillaux propose de modifier l'amendement Cassez de la manière suivante : les caisses ne peuvent, en aucun cas, allouer à leurs fondateurs ou administrateurs, un traitement. Il ne sera accordé de traitement qu'aux agents et employés des caisses.

Cet amendement est alors adopté ainsi que le paragraphe 5 et l'ensemble de l'article.

CONGRÈS NATIONAL DE LA MUTUALITÉ AGRICOLE

Le XVe Congrès national de la Mutualité et de la Coopération agricoles, s'est ouvert hier matin, à Metz, sous la présidence de M. Fernand David, sénateur, ancien ministre.

Après avoir entendu des rapports très documentés sur le crédit agricole, les congressistes ont étudié diverses questions : les assurances sociales en Alsace-Lorraine, assurance bétail et incendie dans l'Est, les Syndicats d'élevage, etc...

Le Ministre de l'Agriculture doit présider samedi le banquet de clôture du Congrès.

M. TARDIEU VIENDRA A DUNKERQUE LE 27 JUILLET

Le 27 juillet, M. Tardieu, se rendra à Dunkerque où il visitera le port.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Nuageux, quelques averses ou orages ; Vent de sud-ouest à est, 4 à 8 mètres. Température en baisse, minimum 12°.

Le congrès des chimistes de sucrerie et de distillerie s'est ouvert hier à Lille

Jeudi matin s'est ouvert à Lille, le Congrès des Chimistes de Sucrerie et de Distillerie de France et des Colonies.

La journée commença par une réception des Congressistes au Grand Théâtre de Lille et par la Municipalité Lilloise.

Les chimistes furent reçus par MM. Favière, adjoint, représentant le Maire de Lille ; Masson, adjoint ; Malaquin, Bour, Debadts, conseillers municipaux ; Bouquet, secrétaire général du Grand Théâtre.

Le réception des congressistes par la Municipalité au Grand Théâtre de Lille

Parmi les personnalités du Congrès, citons MM. Gallois, président de l'Association ; Naudet, ancien président ; H. Robert, secrétaire général ; Pique, secrétaire adjoint ; Pingris, Cambay, de Effront, Boldin.

Après avoir parcouru et admiré le Grand Théâtre, les Congressistes se rendirent au fumoir, où avait lieu la réception.

M. PINGRIS présenta les membres de l'Association. Puis, M. Gallois, dit la joie de tous d'être à Lille pour ce Congrès. « Notre groupement compte 45 ans d'existence. Nos chimistes ont rendu d'immenses services à la Sucrerie, à la Distillerie, aux Sciences. Nous nous proposons de visiter les grands établissements de notre ville et d'y puiser d'utiles enseignements ».

M. Gallois rappelle en terminant qu'il y a 26 ans que semblable Congrès de chimistes se tint à Lille et remercie à nouveau la ville de sa réception.

M. FAVIERES, adjoint, excuse le Maire de Lille et souhaite la bienvenue aux visiteurs, au nom de la cité tout entière.

« Il y a quelque temps, — déclare M. Favière, — nous entendîmes à Lille une conférence sur Berthelot. Il y était démontré que la chimie avait depuis un demi-siècle, bouleversé les conditions de l'existence.

En votre personne, je salue donc la chimie qui apporte de l'amélioration au sort de l'humanité ».

Les vins d'honneur terminèrent cette réception.

A 14 heures, les Congressistes se rassemblaient de nouveau sur la Grand'Place et, en auto-cars, se dirigeaient vers les Usines Kuhlmann, à La Madeleine-lez-Lille, puis sur la Centrale de Comines, qu'ils visitaient en détail.

LE PROGRAMME DE VENDREDI

Voici le programme de la journée de vendredi :

A 8 heures, assemblée générale à la Société industrielle.

A 14 heures, visite des ateliers de Fives-Lille.

A 20 h. 30, conférence sur le carburant national à la Société Industrielle.

Le cambriolage de Billy-Montigny

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Entre temps, je fus victime du vol d'un billet de 100 francs et je m'en plaignais à mon pensionnaire « Joseph ». Celui-ci me fit part alors que lui-même avait déposé un paquet dans le grenier, qu'il lui était incapable de retrouver, c'était donc lui le propriétaire. Il me remit un billet de 100 francs en me disant : « Tenez, prenez ceci pour vous dédommager, mais ne parlez jamais de ce que je viens de vous dire », il avait trop parlé et voulait acheter le silence.

Le 20 juin, je quittais Billy-Montigny pour Méricourt emportant la nouvelle que j'ai remise ce jour à la Receveuse des Postes, car j'ai supposé qu'elle était une partie du vol commis dans son bureau.

Le mari n'est pas d'accord avec sa femme

Le mari de la polonaise interrogé à son tour, dit ne pas être d'accord avec sa femme sur la découverte du paquet révélateur ; il prétend n'avoir été au courant de la trouvaille de sa femme que le jour où ils emportèrent ce qui restait ; il n'a jamais vu le « gros paquet » dont parle son épouse et ignore ce qu'il contenait.

Pourquoi ce démenti ? Il nous laisse bien rêveur.

Ce ménage polonais a-t-il dit toute la vérité sur l'affaire ; n'y aurait-il pas certaines restrictions, dans la crainte de s'y voir mêler d'une façon trop évidente ? N'insistons pas, restons dans notre rôle d'information.

Qui est "Joseph" ? Où est-il ?

Muni du signalement de Joseph, il fut facile à M. Colomb, commissaire et à son secrétaire M. Tréboul, en compulsant les fiches des étrangers de retrouver sa trace et de le rechercher utilement.

Dans la chambre qu'il occupait au temps du ménage polonais, il n'habitait plus depuis sept jours. Les policiers apprirent alors qu'il demeurait dans une autre pension polonaise, 19, rue Etienne Doliet, et tenue par M. Brozoza ; ils s'y rendirent, il n'y était pas, parti, leur dit-on, à Lens, pour consulter un docteur, étant atteint d'une maladie spéciale. M. Colomb, commissaire en alors alors recourut à l'adjudant Leclercq qui embusqua deux gendarmes pour l'appréhender dès sa rentrée.

Il était 22 heures, quand Joseph apparut dans la maison. A peine était-il entré que les deux gendarmes lui mettaient la main au collet et l'emmenaient au commissariat.

M. Colomb lui fit part des déclarations qu'il avait reçues et le pria d'y répondre après avoir décliné son identité ; en français bien net, il dit :

Je me nomme Skrobacz Joseph, né le 27 novembre 1896 à Nova-Wies (Pologne) ; je travaille comme ouvrier mineur à la fosse No 2 des Mines de Courrières. Je ne comprends pas ce que veulent dire les déclarations de mon ancienne logeuse ; je n'ai jamais eu en ma possession aucun paquet contenant les objets dont vous me donnez la description ; je ne formellement avoir participé en quoi que ce soit dans le cambriolage du bureau de poste de Billy-Montigny et avoir remis un billet de 100 francs pour acheter le silence de ma compatriote.

Il fut alors soumis à un interrogatoire serré, mais toujours Skrobacz nia.

Perquisition fructueuse

M. le Commissaire se rendit alors dans la chambre de Joseph pour y perquisitionner. On retrouva certains objets qui ne font aucun doute sur leur provenance. Devant l'évidence Skrobacz nia toujours, en racontant des histoires invraisemblables.

Chose vraiment étrange et coïncidence bizarre, on retrouva également un paquet de journaux polonais dans lequel on retira trois exemplaires du journal de janvier 1927, relatant le cambriolage du bureau de poste de Billy-Montigny.

Skrobacz avait donc suivi avec le plus grand intérêt la grosse affaire qu'il prétend ne pas connaître outre mesure.

Une maîtresse de l'inculpé a été interrogée ; elle n'a pu fournir aucun renseignement susceptible d'éclairer les enquêteurs.

Une trentaine d'individus ont, en outre, été entendus par la police et la gendarmerie ; certains renseignements recueillis sont intéressants à retenir.

L'enquête se poursuit, elle amènera, croit-on, l'arrestation de complices.

Skrobacz a été maintenu en état d'arrestation et transféré jeudi matin au parquet de Béthune qui aura à faire la lumière complète sur le mystère qui peu à peu s'éclaire.

Les charges les plus graves sont relevées contre l'inculpé, un ancien caporal de la « Garde impériale allemande », qui n'aurait pas la conscience tranquille au sujet d'autres méfaits dont notre région fut victime.

Un interrogatoire à Béthune

Interrogé par le juge d'instruction de Béthune, le Polonais a recondé des histoires invraisemblables, niant naturellement l'inculpation qui pesait sur lui. Il ne put convaincre le juge qui signe le mandat de dépôt qui le fit conduire à la prison.

Il apparaît que Skrobacz est bien l'auteur du cambriolage de Billy-Montigny et on se demande si, au prochain interrogatoire il continuera à nier l'évidence des faits qu'on lui reproche.

Un drame de l'imprudence à Sailly-lez-Lannoy

UN ROUBAISIEN A ÉTÉ GRIÈVEMENT BLESSÉ D'UN COUP DE PISTOLET PAR SON FRÈRE

Un accident qui aurait pu être mortel, a plongé dans l'affliction une honorable famille de Sailly-lez-Lannoy. En laissant tomber sur la table de la cuisine, autour de laquelle plusieurs personnes étaient rassemblées, un pistolet automatique qu'il pensait avoir déchargé, M. Esprit Emile, 52 ans, homme de peine, a blessé son frère, Julien Esprit, 40 ans, de Roubaix. Voici les résultats de notre enquête :

AUTOUR D'UNE TABLE FAMILIALE

Au cours de l'après-midi du 29 juin, M. Emile Esprit, après avoir été se recueillir, au cimetière sur la tombe des siens, rentrait chez lui, rue du Trieu de Meurchain.

Il aperçut son frère, M. Esprit Julien, 40 ans, demeurant rue de la Vigne, cour Ghesquière 3, à Roubaix, venu dire bonjour avec sa famille, à un parent voisin.

Il les invita à prendre un peu de café et, tous pénétrèrent dans la cuisine, prirent place autour de la table et devisèrent fraternellement.

Pendant qu'avait lieu cette petite réunion de famille, au cours de laquelle on évoquait des souvenirs communs, le neveu de M. Esprit Emile, âgé de 6 ans, jouait dans une pièce voisine.

Tout à coup, comme il touchait à la table de nuit placée dans la chambre, M. Esprit Julien se souvint que, dans ce meuble, était un pistolet automatique, marque « Liberty » chargé et, dans la crainte de voir ce garçonnet fureteur, s'en emparer et jouer avec, il eut l'idée de l'ôter, de la décharger, pour éviter un accident.

UNE BALLE ETIT RESTÉE DANS LE CANON DE L'ARME

Il courut donc à la chambre, prit le pistolet automatique, enleva le chargeur, et il revint, avec l'arme, prendre sa place, autour de la table. Son frère Julien était en face de lui.

« Tiens petit, dit-il à son neveu, M. Emile Esprit, en lui montrant l'arme qu'il croyait inoffensive, maintenant c'est comme du fer » et, ce disant, il laissa tomber sur la table, le pistolet.

Au bruit de l'arme tombant sur le meuble, se mêla celui d'une détonation. Un coup sec, et un cri de douleur ! M. Julien Esprit, atteint en pleine poitrine par un projectile resté dans le canon, portait ses deux mains sur la blessure qui venait de lui être faite et se sauvait, en criant sa douleur. Il faisait quelques pas et allait s'abattre, ensanglanté, dans une pièce voisine.

On juge de l'affolement de tous ces braves gens.

L'ÉTAT DE LA VICTIME

On s'empressa autour du malheureux qui râlait. MM. les docteurs Parmentier, de Launay et Leborgne d'Hem, mandés de toute urgence, vinrent prodiguer leurs soins au blessé pendant que la gendarmerie de Lannoy, prévenue, procédait à une enquête.

Les médecins ne cachèrent pas la gravité du cas. Ils constatèrent une plaie pénétrante, grave, dans la poitrine. Le projectile ne put être extrait sur le champ en raison de l'état de la victime.

Toute la nuit se passa à le soigner.

Nous apprenons, au moment de faire partir le courrier que l'extraction de la balle a pu être opérée et que l'état du blessé, tout en inspirant de grandes inquiétudes, s'est notablement amélioré.

Espérons que l'intervention chirurgicale sera bienfaisante et que M. Julien Esprit sera, sous peu, sain et sauf.

L'auteur involontaire de cet accident est plongé dans une tristesse cruelle, et la famille entière est consternée de ce coup fatal.

Changement d'horaire Lille-Dunkerque

A partir du 1er juillet, le train 2207 Lille-Dunkerque, quittant Lille à 7 h. 02, aura son horaire avancé de sept minutes au départ de Lille et jusqu'à Hazebrouck et de cinq minutes sur le parcours Hazebrouck-Dunkerque.

Ceci correspond à un départ de Lille à 6 h. 55 et à une arrivée à Dunkerque à 8 h. 38.

MM. BARANTON ET LAFONT ENTRERAIENT AU PARTI S.F.I.O.

Nous croyons savoir que M. Baranton, député de la Seine, dont nous avons relaté les démêlés avec le parti communiste, auquel il appartenait, aurait manifesté l'intention d'adhérer au parti socialiste.

D'autre part, M. Ernest Lafont, député de la Loire, qui, après avoir quitté le parti communiste, s'était inscrit au groupe des « sauvages », s'inscrira prochainement au parti socialiste S. F. I. O.

DERNIÈRE HEURE

Le débat sur la réforme électorale commence aujourd'hui à la Chambre

Comment pour notre région se répartiraient les circonscriptions

(DE NOTRE RÉDACTION PARISIENNE)

La Chambre commence aujourd'hui l'examen de la réforme électorale. Elle se trouve en présence de deux projets, ayant tous deux un but identique : le retour au scrutin d'arrondissement.

Le premier projet, déposé le 10 mars 1927 par M. Albert Sarraut, au nom du Gouvernement, prévoit l'élection d'un député par 100.000 habitants.

Toutefois, les circonscriptions ayant moins de 40.000 habitants sont sectionnées et rattachées à une ou deux circonscriptions voisines. Il est entendu que chaque département n'aura pas moins de 3 représentants.

L'ensemble du système prévoit l'élection de 587 députés, soit une augmentation de 3 unités sur le chiffre actuel ; en outre, le projet gouvernemental prévoit deux tours de scrutin et le ballottage le dimanche qui suit le jour de la proclamation du premier scrutin.

Ce texte soumis à la Commission du Suffrage universel de la Chambre ne donna pas entièrement satisfaction et la Commission élabora à son tour un nouveau projet.

Celui-ci reprend en grande partie les dispositions du projet de M. Albert Sarraut. Il diffère pourtant par les points suivants : 1° Les circonscriptions sont calculées, non pas en prenant pour base le chiffre de la population française, mais le chiffre de la population totale ; 2° Un nouveau découpage des circonscriptions.

La première modification a pour but d'élever à 610 le nombre des députés. La deuxième est très importante ; elle comporte un certain nombre d'anomalies qui ne seront pas sans soulever de grosses critiques à la tribune du Parlement.

Signalons, pour mémoire, le projet de M. Soulié, qui aurait pour effet, s'il était adopté, d'élever à 628 le nombre des députés.

Pour les régions libérées, le projet du Gouvernement maintient le chiffre actuel de nos représentants.

Le texte de la Commission apporte de légers changements. Le Pas-de-Calais gagne un siège et passe de 14 à 15 ; le Nord conserve son chiffre de 24 ; l'Aisne nord un siège et rétrograde de 8 à 7 ; la Somme garde ses sept représentants.

Voici pour le Nord, le Pas-de-Calais et l'Aisne, la répartition des circonscriptions prévues dans le projet de la Commission :

NORD. — Avesnes, 3 circonscriptions ; Cambrai, 2 ; Douai, 2 ; Dunkerque, 2 ; Hazebrouck, 2 ; Lille, 10 ; Valenciennes, 3.

PAS-DE-CALAIS. — Arras, 2 circonscriptions ; Béthune, 6 ; Boulogne, 3 ; Montreuil, 1 ; Saint-Omer, 2 ; Saint-Pol, 1.

AISNE. — Château-Thierry, 1 circonscription ; Laon, 2 ; Saint-Quentin, 2 ; Soissons, 1 ; Vervins, 1.

A propos de la grève du "Bachot"

UNE DÉCLARATION DES SYNDICATS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Les représentants élus de l'enseignement secondaire ont lu hier, au Conseil supérieur de l'Instruction publique, une déclaration dans laquelle, à propos des incidents qui ont marqué la constitution des jurys de baccalauréat il tiennent à souligner l'unanimité quasi complète et sans précédent du corps enseignant secondaire dans cette pénible crise.

Le Gouvernement n'a pas tenu ses promesses et les professeurs protestent par un acte public contre les injustices déjà signalées.

Ils pensent que l'Administration peut répondre par un acte de justice qui l'honorerait et suquel répondrait aussitôt la bonne volonté entière d'hommes qui s'inquiètent pour le recrutement de l'Université et l'avenir du pays.

LE PROJET DE LA SOUS-COMMISSION MARTIN

A la fin de la séance de la Chambre, dont nous rendons compte d'autre part, M. Marcel Déat, député de la Marne, a développé brièvement son interpellation sur les récents incidents qui sont survenus dans les Facultés, à propos des examens du baccalauréat.

M. Herriot a répondu en faisant un exposé des propositions de la Commission Martin. Par ce projet, qui serait voté avant le 14 juillet, **les professeurs de l'enseignement supérieur recevront, à Paris, de 42 à 54.000 fr. ; en province, de 34 à 46.000. Les maîtres de conférence toucheront à Paris, de 34 à 42.000 et en province, de 30 à 34.000. Les professeur de l'enseignements secondaire recevront à Paris, de 26 à 38.000 et 40.000 hors classe. En province ils toucheront de 20 à 32.000 francs.**

Les professeurs de l'enseignement primaire supérieur à Paris recevront de 20 à 32.000 fr. ; en province, de 14 à 24.000. Les instituteurs recevront de 9 à 15.000 francs.

La mortalité augmente de façon inquiétante dans le Nord

La Commission départementale de la Natalité s'est réunie hier à la Préfecture du Nord, sous la présidence de M. Demolon, conseiller général.

M. le Président a donné connaissance des résultats de la statistique démographique du 1er trimestre de 1927 qui accusent une sensible augmentation de la mortalité alors que la natalité reste à peu près stationnaire : naissances, 10.126 ; décès, 8.329 ; excédent de naissances, 1.797.

Emue de cette situation la Commission a appris avec satisfaction que M. le Préfet se préparait à faire passer dans le domaine des réalisations la lutte contre les maladies sociales et que, dans cet ordre d'idées, il avait l'intention de saisir bientôt le Conseil Général de propositions concrètes.

PRIMES A LA NATALITÉ

L'assemblée a constaté avec satisfaction que la quasi-totalité des communes du département avaient adhéré à l'œuvre des primes à la Natalité et que les quelques infimes localités encore réfractaires avaient tendance à s'agréger au service départemental.

Après avoir pris connaissance du programme du prochain Congrès National de la Natalité qui se tiendra à Toulouse en septembre prochain, la Commission a voté son adhésion à cette manifestation et a décidé de demander à M. Louis Watine de vouloir bien l'y représenter.

HABITATIONS A BON MARCHÉ

Saisie par le Conseil général d'un vœu de M. Descamps tendant à ce que des facilités spéciales soient accordées aux familles nombreuses en matière d'habitations à bon marché il est arrêté, après discussion, que des renseignements sur les effets éventuels de la mesure proposée seront demandés au département de Maine-et-Loire qui en est l'initiateur.

Un vœu réclamant des mesures énergiques contre le scandale causé par un nouveau roman de caractère licencieux, qu'une maison d'édition met particulièrement en vedette dans les gares est adopté.

Importante manifestation commerciale à Douai

Le Syndicat de l'Epicerie du Nord de la France qui réunit les petits et moyens épiciers de quatre départements et le Comptoir Commercial du Nord de la France, coopérative d'achats en commun entre commerçants, organisaient, hier jeudi, à Douai, une journée commerciale.

De tous les points du Nord, du Pas-de-Calais de la Somme, de l'Aisne, de l'Oise, voire de Paris et d'autres régions des centaines de commerçants s'étaient fait un devoir et un plaisir de participer à cette journée.

A 2 heures eut lieu une visite de la Foire commerciale d'échantillons installée dans les Magasins du Comptoir, boulevard de l'Industrie.

Deux heures plus tard, les visiteurs se réunirent en assemblée générale, où MM. René Lefebvre et Georges Collas, notamment prirent la parole.

Puis, à 13 heures, un millier de convives se répartirent dans les salles de la Mairie, artistiquement fleuries par M. Arthur Séée, le directeur de « Paris-Fleurs ».

Le banquet exempt de tout protocole inutile dispensa la bonne chère et les joyeux propos.

Des discours furent prononcés par MM. Collas, de Rotours, Candace, Paul Chevalier et Escoffier.

La condamnation des trafiquants du ruban rouge

18 MOIS DE PRISON A RUOTTE ET A DUMOULIN ; UN AN A CAMUZET

La Chambre des appels correctionnels vient de rendre son arrêt dans l'affaire du trafic des décorations, où sont impliqués Marcel Ruotte, sous-chef de bureau au ministère du commerce ; Albert Dumoulin, publiciste et Camuzet, dit Cama, secrétaire général d'un quotidien de Paris.

La Cour a réduit la peine de M. Marcel Ruotte à 18 mois de prison, et à 45.000 francs d'amende. M. Marcel Ruotte avait été condamné en première instance à 3 ans de prison et à 95.000 fr. d'amende. La Cour retient contre Marcel Ruotte le délit de recel, et non celui de trafic pour avoir gardé par devers lui une somme de 95.000 fr.

La Cour maintient en ce qui concerne Albert Dumoulin, la peine à 18 mois de prison, mais elle réduit l'amende qui était de 125.000 fr. à 55.000 fr.

Camuzet, dit Cama, a vu sa peine d'un an de prison et de 95.000 fr. d'amende prononcée par le tribunal correctionnel maintenue par la Cour.

Les condamnés sont solidairement tenus à payer les amendes.

Toutes les peines de prison ont été prononcées sans sursis.

La Cour a ordonné la suppression de l'interdiction des droits civiques prononcées pour 5 ans en 1re instance.

LE RELÈVEMENT DES PENSIONS DE GUERRE

On a distribué à la Chambre le projet portant ouverture de crédits supplémentaires sur les exercices 1926 et 1927, en vue de la réforme des traitements et soldes des personnels civils et militaires de l'Etat, du relèvement des pensions, etc...

Signalons notamment qu'en ce qui concerne les pensionnés de guerre, les dispositions sont les suivantes :

A) Augmentation générale de 20 % des tarifs de 1919 (pension principale et majorations pour enfants) ;

B) Majoration supplémentaire de 5 à 10 % pour les invalides de 40 à 100 % (pension principale et majorations pour enfants) ;

C) Majoration supplémentaire de 10 % pour les pensions de veuve (pension principale et les allocations d'ascendants ;

D) Majoration supplémentaire de 10 % pour les majorations pour enfants de pensions de veuves et d'orphelins.

RÉUNION DU GROUPE INTERPARLEMENTAIRE DES RÉGIONS DÉVASTÉES

Le groupe interparlementaire des départements dévastés s'est réuni hier, au Sénat, sous la présidence de M. Hayez.

Le groupe insiste à nouveau et très vivement auprès du gouvernement, pour que le projet de loi, tendant à modifier la loi du 2 mai 1924, soit voté avant la séparation des Chambres.

Il nomme une délégation composée de MM. Hayez, Charpentier, Henri Merlin, Langlois, de Lubersac, sénateurs ; villement, qu'il charge d'entretenir le Président du Conseil et le Ministre des Régions libérées de cette grave question.

Le Tour de France Cycliste

LE CLASSEMENT GÉNÉRAL

Voici le classement général après la 11e étape :

1er, Frantz, en 81 h. 31' 12" ; 2e De Waele, 83 h. 09' 39" ; 3e, H. Martin, 83 h. 09' ; 4e, Vervaecke, 83 h. 45' 58" ; 5e, Leducq, 83 h. 45' 18" ; 6e, A. Benoit, 84 h. 27' 32" ; 7e, Robry, 84 h. 40' 50" ; 8e, Geldhof, 85 h. 07' 04" ; 9e, Decorte, 85 h. 12' 07" ; 10e, Muller, 85 h. 26' 21" ; 11e, Moineau, 85 h. 34' 58" ; 12e, A. Magne, 85 h. 37' 43" ; 13e, Van Slembrouck, 85 h. 44' 09" ; 17e Debuschere, 85 h. 55' 38" ; 15e, Verhaegen, 86 h. 22' 51" ; 16e, P. Magne, 87 h. 34' 01" ; 17e, Devauchelle, 88 h. 15' 36" ; 18e, Demeiseet, 88 h. 28' 51" ; 19e, Martinetto, 88 h. 50' 49" ; 20e, Touzard, 88 h. 59' 09" etc...

EN DEU